



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

armée de terre

Question écrite n° 1951

## Texte de la question

M. François de Mazières appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur le transfert de la section technique de l'armée de terre (STAT) de Versailles-Satory à Bourges. Cette délocalisation a été décidée dans le cadre de la réforme du ministère de la défense induite par la révision générale des politiques publiques engagée depuis plusieurs années. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si cette option est confirmée et, dans cette hypothèse, quel en est le calendrier.

## Texte de la réponse

Implantée à Versailles-Satory, la section technique de l'armée de terre a pour mission principale de conduire, en coordination étroite avec la direction générale de l'armement, l'ensemble des programmes d'armement destinés aux forces aéroterrestres (systèmes d'armes, d'information et de communication) et de proposer au chef d'état-major de l'armée de terre, après évaluation, leur mise en service opérationnel. Le transfert à Bourges de cette formation avait été envisagé. Toutefois, au terme d'études réalisées portant sur le coût et les économies potentielles en termes de personnel et de fonctionnement qui auraient résulté de cette opération, ce projet a été définitivement abandonné. Par ailleurs, s'agissant de l'évolution des structures du ministère de la défense situées à Versailles-Satory, il est à noter qu'un commandement de la maintenance des forces (COM MF) a récemment été créé et implanté à Versailles à partir notamment d'une partie des effectifs de l'état-major du service de la maintenance industrielle terrestre de Satory.

## Données clés

**Auteur :** [M. François de Mazières](#)

**Circonscription :** Yvelines (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1951

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** Défense

**Ministère attributaire :** Défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [31 juillet 2012](#), page 4547

**Réponse publiée au JO le :** [7 février 2017](#), page 1043